



# Mabo-Lifting nv

YOUR FORKLIFT SPECIALIST

Mallekotstraat 48  
B-2500 Lier

Kruitmolen 34e  
NL-1601 MC Enkhuizen

Waalstraat 290  
B-9870 Zulte

Hoefslag 3  
NL-4132 ME Vianen

Mallekotstraat 43A  
B-2500 Lier

Hasselt 6  
L-9944 Weiswampach

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Article 1 – Dispositions:** Toutes les ventes et prestations sont exclusivement soumises aux présentes conditions générales de vente. Ces conditions sont d'application pour tous les devis, offres de prix et contrats. L'acheteur, par la transmission d'une commande, marque son accord explicite et sans réserve à ces conditions générales de vente. Ces conditions font partie intégrante de chaque contrat conclu entre les parties. Toutes autres conditions, quelles qu'elles soient, sont considérées comme inexistantes. Les machines livrées ne sont, sauf indication contraire expressément, pas adaptées à une utilisation/déploiement sur la voie publique. Mabo-Lifting se réserve le droit de livrer le matériel faisant l'objet de la commande, avec toutes les modifications pouvant être apportées par les constructeurs. Toutes les indications mentionnées sur les photos, les illustrations, les schémas, etc., concernant la puissance, le poids et les dimensions, ne sont données qu'à titre indicatif et ne peuvent donner lieu à aucun recours. Les études et les documents transmis au client restent l'entière propriété de Mabo-Lifting et ne peuvent être communiqués ou transmis.

**Article 2a – Conclusion de la vente:** Toutes les offres sont sans engagement sauf les ventes. Le client conserve la responsabilité du choix du bon modèle en fonction de ses activités. Les commandes et les conditions particulières conclues avec les représentants de Mabo-Lifting lient Mabo-Lifting qu'après acceptation par la direction. Lors d'un devis de réparation, dont les coûts sont à charge du client, il est tenu compte des prix en vigueur au moment de la réalisation du devis. Mabo-Lifting se réserve le droit de modifier les prix des services, des pièces d'attachées et machines jusqu'au moment de livraison à cause d'adaptations des prix de ces fournisseurs. Si certaines pièces doivent faire l'objet d'un remplacement, les coûts inhérents seront facturés selon les prix en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

**Article 2b – Conclusion de la location/leasing:** Le bailleur / loueur se réserve toutefois le droit d'augmenter les tarifs de leasing ou de location si des changements interviennent entre le moment de l'offre et le moment de livraison.

**Article 3 – Livraison:** Le délai de livraison mentionné est donné à titre indicatif et est basé sur l'information du fabricant. Une livraison tardive ne peut donner lieu au paiement d'une indemnisation par Mabo-Lifting. Les marchandises sont livrées dans nos ateliers (incoterms ex works). Si le client ne vient pas réceptionner les marchandises endéans les 5 jours ouvrables suivant la notification de mise à disposition, des coûts d'entreposage seront portés en compte. Mabo-Lifting fera toujours le nécessaire pour garantir le délai de livraison convenu. Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif sauf si stipulé autrement. Le délai est allongé en cas de force majeure, de grève, de guerre, d'inondations, et autres. Le délai de livraison prend cours après la réception de toutes les données et les directives permettant l'exécution de la commande. Si l'acheteur ne satisfait pas à temps aux acomptes légalement établis ou mentionnés dans le bon de commande, le délai de livraison est allongé selon une période similaire à celle du retard. Dans le cas d'un empêchement définitif du chef de Mabo-Lifting, indépendant de sa volonté, nous mettrons définitivement fin aux obligations sans qu'aucun recours du client ne soit possible pour quelque raison que ce soit. Pour les réparations, le délai n'est décompté qu'après l'accord écrit du client concernant le devis et pour autant que le matériel soit déposé dans les ateliers de Mabo-Lifting, conformément aux conditions de paiement et avec la communication de tous les renseignements demandés ou la documentation. De même, lorsque des modifications sont apportées à la commande ou pendant l'exécution des travaux, Mabo-Lifting est déchargé de toutes les obligations concernant le délai d'exécution. Les plaintes concernant la quantité, le nombre ou les manquements clairement visibles doivent être signalés immédiatement à la réception. D'éventuels dégâts à l'emballage doivent également être constatés lors de la réception. Si ce n'est pas le cas, il est considéré que l'acheteur a réceptionné et approuvé la réception. Les prix sont fixés départ usine ou magasin. Les taxes sont à charge du client. Les prix sont adaptés de plein droit et sans avertissement aux fluctuations du marché et sont définitivement déterminés en fonction des prix spécifiés par le fabricant et selon le jour de la mise à disposition de l'application. Les modifications de prix sont directement communiquées au client. Les offres de prix ne sont données qu'à titre informatif.

**Article 4 – Acceptation:** La signature de client ou d'un collaborateur sur le p.v. de réception implique son acceptation. En cas de réserve ou de refus de signer, le matériel sera considéré comme accepté, sauf si une raison est invoquée avec preuves à l'appui endéans les 48 heures.

Dans les autres cas, chaque plainte doit être déposée par écrit endéans les 8 jours suivant la livraison. La réception des pièces fait office de vente définitive ; les pièces ne peuvent en aucun cas être renvoyées sauf en cas de livraison erronée. Mabo-Lifting se réserve le droit de livrer le matériel commandé avec les modifications apportées par les constructeurs, sans que lesdites modifications ne constituent une raison de refuser l'acceptation.

**Article 5 - Responsabilité:** Nonobstant les dispositions législatives contraignantes, Mabo-Lifting n'est responsable que des dommages causés par le non-respect des engagements dans la mesure où ces dommages sont causés par une faute délibérée ou grave, ou une fraude. Mabo-Lifting n'est pas responsable des autres fautes.

Dans le cas où Mabo-Lifting est tenu pour responsable de quelque dommage que ce soit, sans préjudice du paragraphe précédent, la responsabilité est alors limitée au maximum de la valeur de la facture des commandes du client et à la partie de la commande/valeur de facture à laquelle la responsabilité se rapporte. Mabo-Lifting est uniquement responsable des dommages directs. Mabo-Lifting n'est jamais des dommages indirects, y compris, mais sans s'y limiter, des pertes consécutives, des pertes de profits, des économies manquées ou des dommages causés à des tiers. En cas de force majeure, les obligations de Mabo-Lifting sont suspendues et Mabo-Lifting est libéré de plein droit et n'est tenu à aucun engagement ou autre forme de responsabilité envers le client. Une livraison tardive du fabricant est considérée comme un cas de force majeure.

**Article 6 – Transport:** Le transport et toutes les opérations de traitement sur place sont à charge du client et à ses coûts et risques.

**Article 7 – Montage des pièces / assemblage des appareils vendus:** Le montage/l'assemblage des pièces vendues est réalisé par Mabo-Lifting aux frais et à la responsabilité du client. Le client prévoit un espace de travail couvert et propre et des équipements sanitaires pour les collaborateurs ou des personnes tiers de Mabo-Lifting.

**Article 8 – Garantie:** Le nouveau matériel est garanti pendant une durée de maximum 6 mois ou de maximum 1.000 heures de travail à partir de la livraison, à condition que l'entretien soit effectué par Mabo-Lifting. La garantie prend automatiquement fin lorsque l'une de ces limites est atteinte. Les pièces d'usure sont exclues. La garantie n'est pas transmissible et est strictement limitée aux machines mises en œuvre dans le BeLux. Le client qui invoque la garantie doit, sous peine de déchéance, immédiatement avertir Mabo-Lifting par écrit et renvoyer les pièces estimées défectueuses à ses frais en vue d'une analyse. Mabo-Lifting se dégage de toute garantie si le matériel a été réparé par des tiers et/ou si des pièces ont été remplacées par des pièces qui n'ont pas été acquises chez Mabo-Lifting NV. Sont également exclus de la garantie les bris, dommages, accidents, etc., dus à un usage excessif ou anormal, un manque de soin ou d'entretien, un oubli ou de l'inexpérience de la personne qui utilise le matériel. La responsabilité de Mabo-Lifting est strictement limitée à la réparation ou à un échange sans frais dans ses ateliers, des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnité de quelque nature que ce soit. L'intervention sous garantie n'entraîne pas la prolongation de la durée de garantie. La garantie cesse de plein droit en cas de cession ou de transfert du matériel. Les matériaux utilisés sont en principe exclus de la garantie.

**Article 9 – Paiement:** Les livraisons et les prestations sont payables au comptant au siège social. Pour les ventes ou les travaux, un acompte de 25% doit être payé à la commande et le solde lors de la livraison ou à la finalisation. Toutes les autres dispositions, notamment l'acceptation de lettres de change, n'entraînent aucun refinancement.

La mise en œuvre du contrat tombe sous l'application de la loi du 2.8.2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Tout montant impayé à la date d'échéance sera majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt conformément à ladite législation.

Le non-paiement d'un montant à sa date d'échéance implique de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité du montant total.

Par ailleurs, une indemnité s'élevant à 10% du montant total avec un minimum de 40,00 € et un maximum de 2.500,00 € sera exigée de plein droit et sans mise en demeure préalable. De plus, Mabo-Lifting peut reprendre le matériel jusqu'au paiement complet du montant. Les frais d'enlèvement et de stockage sont à charge du client.

Les plaintes concernant la facturation doivent être transmises par écrit endéans les 8 jours après la date d'envoi en mentionnant la date de facture et le numéro de facture.

L'acheteur est/reste responsable du paiement total de la facturation. Un paiement effectué par un tiers ne donne aucun droit à ce dernier par rapport au vendeur.

**Article 10 – Réserve de propriété:** Les parties conviennent explicitement que, par dérogation de l'article 1583 B.W., les marchandises livrées restent la propriété exclusive du vendeur jusqu'au paiement intégral du montant total, des intérêts et des frais. Le transfert de propriété n'a lieu qu'après la réception du montant total convenu, augmenté d'éventuels intérêts et de la livraison physique. Si l'acheteur ne peut tenir ses engagements, le vendeur peut considérer de plein droit la dissolution de la vente trois jours après l'envoi d'un avis par recommandé, le vendeur pouvant ensuite exiger la récupération du matériel aux frais de l'acheteur. Nonobstant le droit d'exigibilité immédiate du matériel, le vendeur est aussi en droit de répercuter auprès de l'acheteur les frais liés au démontage et d'éventuels coûts de dommages, de traitement et de transport. L'acheteur accepte une indemnité de retard de 130,00 € par jour calendrier et par tranche de valeur d'achat de 2.500,00 € sans préjudice de tous les autres montants dus si Mabo-Lifting, suite à la dette de l'acheteur, ne peut reprendre le matériel. Dans ce cas, tous les montants payés par le vendeur restent acquis en tant que dommage forfaitaire et irréversible sans préjudice d'autres indemnités et intérêts. Tant que les marchandises livrées ne sont pas entièrement payées, l'acheteur ne peut les transmettre à un tiers ni les donner en gage.

Si cette interdiction n'est pas respectée, alors le prix de vente est immédiatement exigible. L'acheteur s'engage à prévenir le vendeur en cas de saisie de marchandises livrées qu'il a en charge.

**Article 11 – Annulation:** Si l'acheteur rompt unilatéralement l'engagement, ou s'il ne peut donner suite à l'exécution du contrat sans qu'il y ait faute de la part du vendeur, une indemnité est due au vendeur qui équivaut au prix des efforts fournis et au manque à gagner avec un minimum de 35% du prix de vente. Mabo-Lifting a toujours la possibilité d'exiger la vente forcée et la livraison.

**Article 12 - Suspension et clôture de l'accord:** Le vendeur, sans mise en demeure, peut suspendre temporairement ou toutes les commandes, voire résilier de plein droit le contrat si :

- L'acheteur conclut délibérément un autre accord avec le vendeur.
- En cas de faillite, de concordat, LCE de l'acheteur, de liquidation de l'acheteur.

Si l'acheteur ne vient pas chercher les marchandises à la date convenue, le vendeur se réserve le droit, après le dépassement d'un délai de 15 jours et sans mise en demeure, de considérer la dissolution du contrat.

**Article 13 – Cession de l'accord:** L'acheteur ne peut céder ses droits et obligations liés au contrat de vente sans l'autorisation préalable et écrite de Mabo-Lifting NV.

Le vendeur a le droit de transférer à un tiers une partie de ses droits et obligations découlant d'un contrat de vente sans l'autorisation de l'acheteur.



**Mabo-Lifting** nv  
**YOUR FORKLIFT SPECIALIST**

Mallekotstraat 48  
B-2500 Lier

Kruitmolen 34e  
NL-1601 MC Enkhuizen

Waalstraat 290  
B-9870 Zulte

Hoefslag 3  
NL-4132 ME Vianen

Mallekotstraat 43A  
B-2500 Lier

Hasselt 6  
L-9944 Weiswampach

---

**Article 14 – Compétence et droit applicable:** Seuls les Tribunaux d’Anvers, division Anvers, sont compétents.

Les ventes et les traitements sont régis par le droit belge à l’exception des dispositions de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11.4.1980.

**Article 15 – Autres dispositions:** Si certaines conditions perdent leur effet, tout ou en partie pour quelque circonstance que ce soit, ceci n’a aucune conséquence sur la validité des autres dispositions de l’accord.

**Article 16 - Données personnelles:** Le traitement de vos données personnelles par Mabo-Lifting répond aux conditions de la loi GDPR. Notre politique de confidentialité peut être trouvée sur le site web [www.mabo-lifting.be](http://www.mabo-lifting.be)

**Article 17 :** Mabo BeNeLux a une politique de développement de produits continu et de réserve le droit de modifier les spécifications sans préavis. Les spécifications et/ou les dimensions peuvent différer de celles illustrées dans certains pays.